



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 24-42 Conseil d'Administration du 20/06/2024

### Formation instructeur des autorisations d'urbanisme à Fougères : demande de partenariat

**Service Mobilité-Emploi-Compétence**  
**« parcours professionnels »**  
**Service Ressources « finances »**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	15
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux administrateurs que, depuis 2 ans, le lycée Jean-Baptiste Le Taillandier basé à Fougères organise une formation d'instructeur des droits des sols en partenariat avec le Scot du Pays de Fougères pour faire face à la pénurie dans ces métiers au sein des services instructeurs au niveau local, départemental et même régional.

Le CDG 35 soutient cette initiative qui prend le relais d'un prémicol urbanisme que nous n'arrivons plus à organiser faute de candidats sur une formation courte de 3 mois. C'est la seule formation sur ce créneau qui est actuellement organisée en Bretagne.

Le bilan des deux premières promotions montre que cette formation répond à un besoin réel des collectivités et les stagiaires qui le souhaitent sont très rapidement embauchés sur différents territoires dont La Bretagne Romantique, Montfort Communauté, Liffré-Cormier Communauté.

Les porteurs de cette formation sollicitent le CDG 35 pour aider à sa pérennisation. En effet, les financements d'amorçage de 2 Communautés du Pays de Fougères s'éteignent et il y a désormais un recul sur la réalité des coûts à assumer. Ils ont donc besoin de trouver de nouveaux partenaires financiers pour se substituer et pouvoir continuer à bénéficier des financements de la Région Bretagne qui exige un cofinancement public.

Il manque entre 5 000 € et 10 000 € pour boucler le budget prévisionnel de la prochaine promotion 2024/2025. La Région Bretagne, qui subventionne à hauteur de 17 000 €, va étudier la possibilité d'augmenter son aide mais ce sera à la marge. Le CDG est sollicité à hauteur de 7 000 €.

Les contreparties qui seraient apportées à ce partenariat pour le CDG 35 seraient :

- La labellisation de la formation sous la bannière DEN.bzh et École des Métiers ;
- Un lien direct entre les stagiaires et le service intérim pour pouvoir à nouveau répondre aux sollicitations des services instructeurs avec des agents opérationnels selon les modalités prévues pour les autres dispositifs.

Il serait intéressant que les 3 autres CDG s'associent aussi à ce projet car ils ont les mêmes problèmes de pénurie mais leur prise de décision prendra probablement du temps et est incertaine du fait qu'ils financent déjà d'autres types de formations implantées sur leur territoire.

Une année supplémentaire de cette formation permettrait :

- d'aller sonder de nouveaux partenaires (notamment les collectivités qui gèrent des services instructeurs) pour diversifier les financements ;
- d'évaluer la capacité à la certifier et d'actualiser les besoins à venir dans ce métier d'instructeur au regard, notamment, des nouvelles règles d'urbanisme. La certification serait une démarche très utile pour que les stagiaires puissent bénéficier des fonds de la Région dans le cadre du programme Qualif Emploi.

En cas d'avis favorable de principe, il faudra autoriser, en automne, la Présidente à signer une convention de partenariat avec le lycée Jean-Baptiste Le Taillandier qui intégrera ce financement pour une année et précisera les engagements des partenaires en termes de suivi des stagiaires et d'intégration dans le service d'intérim.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- la demande de partenariat et de financement, à hauteur de 7 000 €, pour permettre d'organiser la prochaine rentrée de cette formation pour une année.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240624-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-06-2024

Publication le : 24-06-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN